

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son président,

Convocation faite le 9 septembre 2021

Nombre de délégués : 32

Nombre de voix : 82

Présents titulaires (29) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur François CAREME pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Olivier GEORGIADIS pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Thierry LESAUVAGE pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Hindeley MATTARD pour la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Patrick MERCIER pour la communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (3) :

Monsieur Philippe JANICOT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Marc LESPAGE pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur François POIRSON pour Limoges Métropole

Excusés (12) :

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Monsieur Michel CAPERAN pour la Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne

Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord

Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême

Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême

Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Monsieur Alain LECOINTE pour la communauté d'agglomération du Niortais

Madame Julie RECHAGNEUX pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Patrick ROUGEOT pour la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Pouvoirs (2) :

Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Jacky EMON

Monsieur Alain LECOINTE à Monsieur Dominique SIX

Secrétaire de séance :

Madame Pascale BELLE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

**DELIBERATION 2021_022 : DECISION(S) DU PRESIDENT – MOIS DE JUIN
A SEPTEMBRE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, notamment son article 12,

Vu la délibération 2018_04 du comité syndical du 16 juillet 2018 relative à la délégation du Comité Syndical au Président,

Considérant le besoin d'assurer la continuité du fonctionnement du Syndicat en cette période,

Considérant que le Comité Syndical a délégué des attributions au Président du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités dans 9 domaines prévus par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Président du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités doit rendre compte à chacune des séances du Comité Syndical des attributions exercées par délégation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :
des décisions sur la période de juin à septembre 2021 mentionnées ci-dessous :

Référence	Date	Objet	Fournisseur	Coût
Devis RGPD - 28	16 juin	Prestation de mise en place de la conformité RGPD.	Gironde Numérique	2 400 € en 2021 puis 600 € par an
Actif Nouvelle-Aquitaine Mobilités	18 juin	Etat de l'actif de Nouvelle-Aquitaine Mobilités au 31/12/2020	Paierie Régionale	Année 2020

Le Président,

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr